



## L'édito

**Chers collègues, chers camarades,**

Je profite de ce premier numéro d'Angle Droit pour vous adresser, au nom de l'ensemble des membres du secteur juridique national, tous nos voeux de santé et de bonheur pour 2023 !

Pour ce nouveau numéro d'Angle Droit de l'année 2023, nous vous avons préparé une newsletter riche en actualités et conseils juridiques !



Au sommaire :

-Des réponses pratiques que vous êtes nombreux à vous poser si vous comptez faire grève ce jeudi 19 janvier ;

-Le commentaire d'une décision du 7 décembre 2022 nous précisant que le non-respect de la procédure de constat d'inaptitude par le médecin du travail ne remet pas en cause à lui seul l'avis d'inaptitude. ;

-Un éclairage pratique sur la prise de congés, le principe de fractionnement et le droit aux congés supplémentaires ;

-Un article vous permettant de bien interpréter votre convention collective

-L'avis des participants au colloque du 30 septembre 2022, "les relations de travail à l'épreuve du numérique",

-Un commentaire sur l'état du droit pour l'activité partielle temporaire ou de longue durée en janvier 2023 et les impacts de la guerre en Ukraine et de la facture énergétique ;

-Une nouvelle rubrique audio vous est proposée intitulée "sous l'angle du podcast". Ce mois-ci nous vous avons souhaité partager un épisode du podcast « TRAVAIL » portant sur la mesure de la charge de travail.

Bonne lecture et désormais bonne écoute à tous,

Amitiés,

**Guillaume TRICHARD**  
**Secrétaire général adjoint de l'UNSA**

---



## À la «Une»

### **Je veux faire grève le 19 janvier, je fais comment ?**

Le droit de grève est un droit fondamental. A ce titre, la grève bénéficie d'une protection juridique particulière.

La grève est un droit individuel qui doit s'exercer collectivement. Il consiste à cesser le travail collectivement et de manière concertée en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Je ne reste pas isolé-e : avant, pendant, après la grève, je me



rapproche du syndicat UNSA pour toute interrogation.

Je lis les questions

réponses



**Juri-Scoop**

### **Contester l'avis d'inaptitude du médecin du travail tient compte de la nature de l'affection...**

Le médecin du travail n'a pas besoin de mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose légalement pour rendre un avis d'aptitude ou d'inaptitude...

Dans l'affaire proposée, l'employeur considérait qu'il y avait de la part du médecin du travail, puis du juge, dans l'appréciation de la formation d'un avis d'inaptitude, un non-respect de la procédure légale de constat d'inaptitude. La Cour de cassation en juge autrement...

Le non-respect de la procédure de constat d'inaptitude par le médecin du travail ne remet pas en cause à lui seul l'avis d'inaptitude.

[Je lis l'article](#)

---



## Please, vos questions nous intéressent

### Prise de congés d'été, fractionnement, congés supplémentaires, on décrypte pour vous...

Vous êtes beaucoup à nous contacter pour décrypter vos droits de prendre 4 semaines de congés payés consécutifs lors du congé principal d'été... Alors que se sont finalisés les derniers calendriers annuels de prise de congés payés, l'UNSA vous rappelle quelques règles. ...



[Je comprends](#)

[mieux les](#)

[règles de](#)

[congés](#)

---



## À votre service

### Comment interpréter le texte d'une convention collective de travail ?

Pour les salariés, le délégué syndical, le militant, comprendre les dispositions d'une convention collective de branche professionnelle ou d'entreprise reste un exercice périlleux et insécurisant, pour s'informer ou donner de l'information. Quelques pistes pour vous y aider...

La Cour de cassation rappelle les modalités selon lesquelles doivent être interprétées les dispositions équivoques d'une convention collective.

De fait, doit être approuvé, un conseil de prud'hommes qui retient que les dispositions conventionnelles se limitant à exclure, de l'assiette de calcul de la prime annuelle, les heures supplémentaires exceptionnelles, la majoration pour travail effectué un jour férié, elle, devait être prise en compte pour le calcul de la prime...

A propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 14 décembre 2022, n° 21-15.805 et de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire...



Je comprends

les

dispositions

d'une

convention

collective



**Juri-Scoop**

## Quel état du droit pour l'activité partielle temporaire ou de longue durée en janvier 2023 ? Impacts de la guerre en Ukraine et de la facture énergétique...

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale destiné aux entreprises suite au conflit en Ukraine, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion précise les règles applicables à la mobilisation des dispositifs d'activité partielle (AP) et d'activité partielle de longue durée (APLD) pour faire face aux conséquences économiques qui en demandent...

Je lis

l'intégralité de

l'article

---



## La vie des communautés

### Retour sur le colloque APPUI UNSA du 30 septembre 2022:

Regards de participants sur le colloque 'les relations de travail à l'épreuve des transformations numériques' "

Vous nous avez donné votre avis sur l'organisation et les thèmes abordés par le colloque, vous pouvez désormais lire le bilan de vos retours.



[Je lis le bilan](#)



## Sous l'angle du podcast

### Mieux mesurer sa charge de travail

Ce mois-ci nous vous invitons à écouter un podcast intitulé « TRAVAIL » produit par LOUIE MEDIA qui explore les bouleversements du travail et sa place dans nos vies. Dans cet épisode, Judith Chetrit, journaliste, se demande comment mesurer avec précision la charge de travail, et sur la base de cette grille là, l'encadrer ? Elle interroge ainsi salariés, ergonomes et autres spécialistes sur cette question.



J'écoute le podcast

---

**Secteur Juridique National UNSA**

21 RUE JULES FERRY, 93177 BAGNOLET

Ce message est adressé à [agnespericaud@gmail.com](mailto:agnespericaud@gmail.com)  
Vous recevez ce message parce que vous êtes inscrit-e  
à la lettre en ligne du Secteur Juridique National de l'UNSA  
| [Se désinscrire](#)